



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Irak

Question écrite n° 2702

Texte de la question

M Valéry Giscard d'Estaing demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères s'il dispose d'informations précises sur l'utilisation de l'arme chimique par les forces armées irakiennes contre la population kurde. Cet emploi, s'il était confirmé, serait en effet d'une extrême gravité, et devrait être formellement condamné par la France. Notre pays, depositaire du protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, se doit de contribuer à la vérification de telles informations, et à la cessation immédiate de telles pratiques.

Texte de la réponse

Reponse. - Fort de ses récents succès militaires, l'Irak a saisi l'occasion de la trêve instaurée par le cessez-le-feu pour lancer une nouvelle offensive contre les mouvements autonomistes kurdes. De grande envergure, caractérisée par un quadrillage systématique du Kurdistan, l'action des forces irakiennes a été brutale. Celle-ci s'est traduite par des destructions, parfois systématiques, d'habitations et de récoltes et, plus encore, par un exode massif de populations vers la Turquie (60 000 réfugiés) ou l'Iran (10 000 personnes environ). Dès le début des opérations, la presse internationale s'appuyant sur le témoignage des réfugiés, s'est fait l'écho de l'emploi d'armes chimiques par l'Irak au cours de ces opérations. Ces allégations ont été reprises par les autorités américaines qui ont fait état de leur certitude sans pour autant rendre publiques, à ce jour, les informations classifiées sur lesquelles elles fondent leur conviction. En dépit des présomptions actuelles, récemment renforcées par le refus opposé par Bagdad à l'envoi d'une mission d'enquête des Nations Unies, aucun élément de preuve irrefutable permettant de confirmer ou d'infirmer les accusations portées contre l'Irak n'a pu être recueilli dans les camps de réfugiés par les autorités locales ou le CICR. En dépit de l'ambiguïté de la situation, la France a tenu à marquer très tôt sa préoccupation. Dès le 7 septembre, le Président de la République, au cours du conseil des ministres, a exprimé son inquiétude devant les informations concernant les moyens de répression employés à l'encontre des populations kurdes en Irak, et notamment l'emploi de moyens chimiques. Dans le même temps, le Gouvernement a fait connaître par les voies diplomatiques aux autorités irakiennes sa condamnation formelle de tout recours aux armes chimiques. Il a également exprimé son souci de les voir accueillir une mission impartiale d'enquête. À cet effet, la France a apporté le 12 septembre son soutien au secrétaire général des Nations Unies pour toute initiative que celui-ci prendrait afin de s'enquérir de la véracité des faits. De cette manière, la France a marqué, avec force et de manière indépendante, sa détermination. Parallèlement nos principaux partenaires occidentaux, à l'initiative des Américains, intervenaient collectivement dans le même sens auprès du secrétaire général à partir du 12 septembre. Depositaire du Protocole de 1925, la France n'a jamais cessé d'exprimer sa consternation à l'égard de l'emploi des armes chimiques. Cette attitude constante l'a ainsi amené à souscrire récemment sans réserve aux résolutions 612 et 620 du conseil de sécurité qui rappellent avec force aux belligérants la nécessité d'appliquer le protocole de Genève. Au-delà du problème de la vérification des faits, les événements du Kurdistan ont à nouveau rappelé l'acuité de la question des armes chimiques et la nécessité pour la Communauté internationale de mettre fin à la menace de ces dernières. Dans cet esprit, la déclaration du Président de la République le 29 septembre dernier

devant l'assemblée générale des Nations Unies, en proposant l'interdiction de la fabrication de telles armes, la destruction des stocks et l'embargo généralisé à l'encontre de l'Etat utilisateur, a marqué la permanence et la détermination de l'action de la France en ce domaine. A ce titre, le choix de Paris pour la tenue d'une conférence sur les armes chimiques témoigne de la reconnaissance internationale de notre rôle dans la lutte contre la prolifération des armes chimiques.

Données clés

Auteur : [M. Giscard d'Estaing Valéry](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2702

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2541